

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers Présents : 12
Nombre de Procurations : 5
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 67

VOTES : 17 Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 20 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 4.11 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 BUDGET ANNEXE (SPIC PER)

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBIN, délégués titulaires, Stéphane ERRIEN, Didier MARION, délégués suppléants.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Jean-Rémy VILLAGEOIS, Eloïse BOURREAU GOBIN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN GOETHEM, Séverine MARCHAND, pouvoir à Isabelle LEMONNIER, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, pouvoir à Christine LE RIBOTER, Adrien RYO, suppléé par Stéphane ERRIEN, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION.*

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST

.....

À la suite de l'adoption du compte administratif 2023 et de l'affectation des résultats de ce même exercice, le Comité syndical est appelé à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget 2024 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire remplit deux fonctions :

- il permet d'intégrer, ainsi qu'indiqué ci-dessus, dans le budget de l'année en cours, les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif,
- à l'instar d'une décision modificative, il permet d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif.

SECTION D'EXPLOITATION

En recettes

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2023, soit 57 858,90 €, en report de fonctionnement sur le chapitre R002.

En dépenses

Le chapitre 011 « charges générales » fait face à des besoins complémentaires. Il est proposé d'augmenter ce chapitre de 20 000 € pour le porter à 130 000 €.

Les crédits du chapitre 67 « charges exceptionnelles » sont augmentés de 1 858,90 € et 36 000 € sont inscrits au chapitre 68 « dotation aux provisions » en vue des futures opérations de dragages à prévoir pour les ports en régie.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes

Le solde positif 2023 de la section d'investissement, de 460 908,24 €, est reporté au chapitre R001.

En dépenses

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles », est augmenté de 50 00 € pour un total de crédits ouverts sur l'exercice en cours de 275 000 €.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » est quant à lui augmenté de 410 908,24 € et porté à un total de crédits de 960 908,24 €. Ces crédits supplémentaires permettront de faire face à d'éventuelles dépenses imprévues en études et en travaux.

Ainsi, le budget supplémentaire du budget annexe des ports en régie 2024 (SPIC) s'équilibre, en dépenses et en recettes, à :

57 858,90 € en fonctionnement

460 908,24 € en investissement

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu sa délibération n° 4.2 du 19 mars 2024, portant adoption du budget primitif du budget annexe,
Vu le compte administratif 2023 adopté par sa délibération n° 4.4 datée de ce jour,
Vu l'affectation du résultat 2023 approuvée par sa délibération n° 4.6 datée de ce jour,

Entendu le rapport de la Présidente,

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe des ports en régie (SPIC) 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 27 juin 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN